



202408-02

mairie
ti ker

Envoyé en préfecture le 23/08/2024
Reçu en préfecture le 23/08/2024
Publié le
ID : 022-212200349-20240821-20240802-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CAVAN**

SEANCE DU 21 AOUT 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 21 août, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de CAVAN, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Maurice OFFRET, Maire de CAVAN.

Membres en exercice : 19

Présents : Maurice OFFRET, Maire, Sylvain RANNOU, 2^{ème} Adjoint, Lydie LE FLOCH, 3^{ème} Adjointe, Pascal PRIGENT, 4^{ème} Adjoint, Magali BODEREAU, 5^{ème} Adjointe, Mathieu ROUSSEL, Jean-Paul LE CANN, Gaëlle LE CANT, Alain BROCHEN, Didier NEVEUX

Procurations : Pauline UNVOAS à Maurice OFFRET, Christelle LURON à Didier NEVEUX, Emmanuelle DAVAÏ à Catherine DENIS, Xavier DUAULT à Magali BODEREAU

Absents : Catherine DENIS, Briec CALVARY, Jérémie LE BARON, Sylvie LE CARVENNEC, Sébastien MORVAN

Date de convocation : 12 Août 2024

Secrétaire de séance : Lydie LE FLOCH

Objet : Création de deux emplois non permanents pour faire face à un accroissement temporaire d'activité

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L313-1 et L332-23 1^o,

Vu le Décret n° 2015-1912 du 29 décembre 2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le tableau des emplois,

Considérant la nécessité de créer deux emplois non permanents d'adjoint technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, en raison d'une organisation temporaire du service scolaire notamment liée aux effectifs,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **De créer** deux emplois temporaires d'adjoint technique à temps complet, soit 35h / 35h, pour occuper les fonctions d'agent de service polyvalent, à compter du 1^{er} septembre 2024.



202408-02

mairie
ti ker

Les agents contractuels recrutés seront rémunérés par référence à la grille indiciaire afférente au grade d'adjoint technique.

L'expérience professionnelle requise du candidat restera à l'appréciation du jury de recrutement en fonction de la mission à accomplir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide** de créer deux emplois d'adjoint technique non permanents à temps complet à effet du 1^{er} septembre 2024.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés seront inscrits au budget.

Fait et délibéré, à Cavan les jour, mois et an précités

Pour extrait conforme au registre dûment signé

La secrétaire de séance,

Lydie LE FLOCH



Le Maire,

Maurice OFFRET